

de contribution aux termes duquel le SIFC devrait recevoir 4,7 millions de dollars pour l'exercice 1988-1989. Le SIFC est le seul établissement indien décernant des diplômes au Canada.

Le Comité a entendu des représentants du *Blue Quills College* et du *Old Sun College* qui lui ont dit que leur financement avait été considérablement réduit ces dernières années au point qu'ils avaient dû licencier du personnel et diminuer les salaires. Dans un mémoire soumis au Comité le 5 juin 1989, le *Old Sun College* demande :

- 1) que soient adoptées des mesures législatives conférant au *Old Sun College* le statut d'établissement d'enseignement postsecondaire basé dans une réserve habilité à élaborer et à mettre en oeuvre ses propres programmes et à décerner des diplômes, grades et certificats;
- 2) que soient adoptées des mesures législatives permettant de financer les collèges indiens sur une base quinquennale;
- 3) qu'on établisse une communication tripartite faisant intervenir le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et le *Old Sun College* en vue d'en arriver à une entente convenable au sujet du financement et des installations;
- 4) que le ministre rétablisse immédiatement le niveau de financement dont le *Old Sun College* a besoin pour dispenser des services d'éducation et de formation adéquats, lesquels constituent la seule façon de réduire le nombre des assistés sociaux et des chômeurs parmi les autochtones.